

Réponses et explications du DASEN:

Analyse structurelle de la situation

- Une étude très précise a permis de montrer que les capacités de remplacements dans notre département sont plus faibles que dans la moyenne des autres départements. (8% des enseignants en moyenne nationale contre 6% dans le 92)
- La proportion d'enseignants effectivement en classe est plus importante dans notre département (86% contre 83% en moyenne nationale), ce qui crée un besoin de remplaçants plus important.
- Le nombre important de jeunes collègues a pour conséquence un nombre de congés maternité important. De plus, les difficultés pour trouver un mode de garde entraînent un nombre de non-reprises après le congé maternité important (congé parental, prolongations, disponibilités)

Les 40 postes de brigades créés pour la rentrée prochaine ne seront pas suffisants pour résoudre la crise du remplacement. Il faut donc s'interroger et explorer d'autres pistes.

Prévisions pour la rentrée 2016

- Le nombre de départs à la retraite sera en augmentation par rapport aux dernières années.
- Le mouvement inter-académique fait perdre 45 enseignants (même si tous ne sont pas en activité actuellement).

Du coup, la rentrée prochaine sera déficitaire, avec moins de personnel que de postes.

Le nombre de candidats au concours est en baisse de manière très importante (il risque fort d'y avoir moins d'admis que de places au concours) et ne permettra pas d'occuper les postes.

Pistes développées par le DASEN :

A court terme :

- La rentrée se fera avec un nombre important de recrutements de contractuels.
- L'objectif est de les recruter le plus tôt possible (dès juillet) et de les accompagner dans la prise de fonction (2 jours d'accueil et de formation, aide par les conseillers pédagogiques et les maîtres d'accueil...)
- Leur contrat, qui n'était jusqu'à présent que de 10 mois, sera désormais de 1 an renouvelable, pour qu'ils soient rémunérés pendant l'été.
- Le souhait est d'embaucher autant de contractuels que de postes vacants à la rentrée, voire davantage.

A plus long terme :

- L'idée d'un concours exceptionnel pour l'académie de Versailles, sur le modèle de Créteil, est en cours de réflexion au ministère.
- Il existe actuellement un système d'étudiants apprentis-professeurs pour les étudiants en L2 et L3. Ces étudiants ont des modules progressifs de découverte du métier dès le L2. Il est envisagé pour la rentrée prochaine de leur proposer de devenir des étudiants salariés (à hauteur du SMIC) dans un M1 en alternance pour professionnaliser la formation initiale. Ces étudiants ne seraient pas utilisés comme moyens d'enseignement.
- Le DASEN pousse les communes à mettre en place des systèmes d'aide au logement qui permette au gens de vivre dignement, avec un salaire d'enseignant, en région parisienne.

Analyse du SNUipp-FSU :

La crise du remplacement est une crise profonde. Elle reflète le manque d'attractivité du métier et le manque d'attractivité de notre académie et de notre département. Pour le SNUipp-FSU, les conditions de travail des enseignants et la reconnaissance du métier doivent radicalement se transformer. Cela passe bien sûr par la revalorisation salariale mais aussi par une meilleure relation à la hiérarchie, un accompagnement différent, une confiance institutionnelle, des droits respectés, etc...

L'institution, lors de cette audience, a montré qu'elle était très consciente des difficultés créées par le non-remplacement, et qu'une réflexion réelle était menée au niveau départemental, mais aussi académique et ministérielle. Les solutions à court terme, à savoir les embauches massives de contractuels, si elles vont peut-être permettre de palier au manque de personnel, sont dangereuses, et il est bien sûr très problématique d'en être arrivé là. Nous sommes bien conscients qu'il n'y a, actuellement, pas d'autres solutions, mais nous le déplorons et le dénonçons.

Certaines des pistes explorées à plus long terme, notamment l'accompagnement des étudiants vers le métier, sont intéressantes. Le SNUipp-FSU continuera à suivre les décisions prises et à en informer la profession.